

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

## Fixation de la rétribution à la Police fédérale pour la délivrance des avis de sécurité

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit, dans le cadre de la réforme de l'Autorité nationale de sécurité (ANS), un règlement comportant d'une part la possibilité pour la Police fédérale de percevoir des rétributions pour les avis de sécurité qu'elle délivrera, et d'autre part, la clé de répartition des montants perçus par la Police fédérale et par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

La réforme de l'ANS prévoit notamment le transfert de ses compétences en matière de vérifications de sécurité à la Police fédérale.

Au niveau réglementaire, ce transfert nécessite une modification de l'arrêté royal du 8 mai 2018 fixant les montants des rétributions dues pour les habilitations de sécurité, pour les attestations de sécurité et les avis de sécurité délivrés par l'ANS et pour les attestations de sécurité délivrées par l'AFCN, ainsi que les clés de répartition visées dans la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté royal prévoit que le montant de la rétribution due à la Police fédérale s'élève à 30 euros pour la délivrance d'avis de sécurité. Ce montant est par ailleurs soumis au régime d'indexation.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles  
et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)